

**ETUDE DE L'IMPACT DE VOILES ANTI GEL SUR LA PHYSIOLOGIE ET LA SANTE DE LA VIGNE, LA
MATURATION DES RAISINS, LA QUALITE DU VIN EN BOURGOGNE**

DUREE DE L'ACTION	3 ANS	PERIODE DE REALISATION	Campagnes 2018-2019-2020
ETAT DE L'ACTION			
☒ Projet	☐ En cours	☐ Terminé	

VIGNOBLE CONCERNE	AOP du vignoble de Bourgogne
--------------------------	------------------------------

CONTEXTE

La Bourgogne a subi sur les millésimes 2016 et 2017 d'importantes gelées de printemps sur l'ensemble des vignobles.

Ces gelées ont un fort impact sur les exploitations. Lorsque les bourgeons sont gelés, les contre-bourgeons prennent le relais et la pousse des rameaux se fait généralement de façon anarchique, nécessitant ainsi beaucoup plus de travail aux vignes. Ces travaux doivent être réalisés manuellement par une main d'œuvre qualifiée imposant une augmentation des charges.

Ces vignes nécessitent également une grande attention quant à la pression sanitaire afin de sauver les quelques grappes qui pourraient pousser. Finalement ces vignes touchées par le gel, ont de très faibles rendements.

Certaines appellations très touchées en 2016 ont ainsi perdu de 90 à 45% de leur récolte.

Certains villages de l'Yonne ont ainsi enregistré des rendements historiquement bas dus aussi bien aux effets du gel que de la grêle.

Les professionnels souhaitent pouvoir se prémunir de ces événements et limiter leurs effets sur le vignoble. Les toiles hors gel semblent être une solution intéressante.

La CAVB est l'organisme porteur de l'expérimentation pour le compte de l'ODG Chablis et Vosne Romanée.

La CAVB a mis en place une commission en charge de ce dossier, composée de professionnels et de techniciens partenaires de la CAVB (BIVB, Chambres d'agriculture). La CAVB centralisera les résultats d'expérimentation et rédigera le rapport en concertation des organismes techniques participant à l'expérimentation.

OBJECTIF DE L'ETUDE

2018- Etudier de l'impact des toiles hors gel sur la physiologie et la santé de la vigne, la maturation des raisins et sur les coûts de production sur les vignes d'AOC.

En 2019- 2020, l'étude s'est employée à comparer deux types de toiles : Orgel et « toile blanche ».

SITES DE MISE EN ŒUVRE

2018- Cette expérimentation s'étend sur des parcelles référencées dans le tableau (annexe 2) ci-joint qui reprend les caractéristiques de la parcelle concernée et du dispositif de protection. Les volumes issus de l'expérimentation sont tous revendicables dans les AOC de Bourgogne.

2019- 2020- la comparaison des deux types de toiles a été réalisée sur un nombre restreint de parcelles. 3 parcelles ont ainsi été suivies sur les lieux dits : Les Clos (commune de Chablis), Fourchaume (commune de la Chapelle Vaupelteigne) et Petite Sibérie (commune de Poinchy)

CALENDRIER

2018- Au préalable, la commission a effectué un recensement des domaines intéressés par la pose de toiles hors gel. La CAVB leur a adressé au mois de novembre une déclaration d'intention (annexe 1) à renvoyer pour définir ensuite le protocole et le dimensionnement de l'expérimentation.

Les toiles amovibles seront installées en fonction des situations des parcelles et des conditions d'expérimentations avant sortie des bourgeons, et ce uniquement lors de la période de sensibilités aux gelées.

Le suivi expérimental aura lieu ensuite de mars à la récolte en suivant les paramètres observables lors des stades végétatifs de la vigne, même si le dispositif de protection lui sera ôté de la vigne.

Un bilan de campagne sera effectué une fois la récolte terminée et avant la fin de l'année 2018 en vue de rédiger le premier compte rendu technique à adresser à l'INAO.

2019- 2020- le protocole a été adapté afin de répondre aux demandes de l'INAO de mise en comparaison de deux dispositifs.

DIMENSIONNEMENT DE L'EXPERIMENTATION: MATERIEL VEGETAL, DISPOSITIF...

Parcelles expérimentales

Le tableau (annexe 2) reprend l'ensemble des parcelles de l'expérimentation ainsi que leurs caractéristiques et le type de toile mis en place sur chacune d'entre elles.

Référencement des parcelles protégées (annexe 2) : type dispositif, matière, localisation et exposition de la parcelle, AOC, ref. cadastrale, superficie de la parcelle et superficie protégée, nb rangs, longueur des rangs, orientation des rangs, densité de plantation, mode de taille, matériel végétal, méthodes culturales.

Surface expérimentale en 2018 : 3 ha sur 7 parcelles et 6 domaines. 3 domaines en attente pour une installation en 2019.

La superficie engagée par parcelle ne doit pas dépasser 0.80 ha.

Chaque placette possède une partie protégée par la toile et une partie « témoin » conduite « normalement ». La zone témoin sans voile doit être contiguë et à la même altitude. Un accompagnement technique sera proposé pour la définition des zones témoins.

Surface expérimentale en 2019 et 2020 : 0,84 ha répartis sur 4 domaines et 3 parcelles. Une des parcelles est équipée des deux dispositifs expérimentés et d'une placette témoin.

Dispositifs expérimentés

Système de protection : toile hors gel polyéthylène Orgel et voile d'hivernage 30g blanc

ANALYSES ET ENREGISTREMENTS VIGNOBLE

L'ensemble des domaines recevra une enquête à remplir au cours de la campagne viticole. Il devra y enregistrer le coût de mise en place de la toile les temps de travaux supplémentaires engendrés par la mise en place de la toile, l'éventuelle modification de pratique, les inconvénients et avantages constatés de la toile. Ces enregistrements seront à retourner à la CAVB après vendanges où ils seront dépouillés et traités.

L'ensemble des analyses et enregistrements décrits ci- après sera effectué sur une sélection de parcelles représentatives de l'ensemble des situations. Cette sélection permet de prendre en considération les caractéristiques différentes de chacune des parcelles protégées (période de taille et d'épluchage, exposition de la parcelle, mode d'entretien du sol...)

Ces parcelles sélectionnées seront suivies par les techniciens de la chambre d'agriculture de l'Yonne ; ainsi que par la responsable agro météo du BIVB.

Protocole :

SUIVI TEMPERATURES et d'HYGROMETRIE

Des capteurs de température et humidité relative seront disposés dans 4 parcelles pilotes, judicieusement choisies.

6 capteurs seront installés dans chaque modalité (couvert / non couvert), au niveau du fil de liage et au niveau du sol, et ce à 3 niveaux dans la parcelle (haut, milieu et bas de parcelle), pendant tout la période de risque.

Les parcelles seront positionnées à différentes situations microclimatiques à savoir en fonction de la situation de la parcelle (bas-milieu et haut de coteau, son exposition, sa situation humide/sèche).

IMPACT SUR LA PHYSIOLOGIE DE LA VIGNE/ SUIVI DES STADES VEGETATIFS : Stade phénologique hebdomadaire jusqu'à la floraison puis un comptage de véraison.- 100 ceps/modalité- 2 à 4 notations si écart entre modalités nécessitant plusieurs passages

EFFET DE PROTECTION DES TOILES, SENSIBILITE AU GEL

Caractérisation épisode gélif En cas d'événement de gel, passage le plus rapidement derrière et/ou à J+24 hr pour évaluer niveau de protection.

Evaluation du % de pieds touchés (avec au moins un bourgeon touché), % de bourgeons touchés par cep en distinguant courson, baguettes – comptages sur 100 ceps par modalité. Deux comptages à réaliser: un juste après gel et un une semaine après.

Evaluation sur nombre de bourgeons restant et reprise de croissance suite à l'évènement.

Evaluation sur hauteur de végétation protégée par toiles

Feuilles : % global dégâts et défoliation - % estimé visuellement en fonction de ce qui reste sur la végétation.

RECOLTE

Estimation poids récolte sur 5 répétitions de 10 ceps / modalité (50 ceps/ parcelle et par modalités)
Détermination du poids de récolte par 10 ceps, poids/cep, nbre de grappes/cep, poids d'une grappe

ETUDE ECONOMIQUE

L'ensemble des domaines recevra une enquête à remplir. Il devra y enregistrer le coût de mise en place du voile, les temps de travaux supplémentaires engendrés par la mise en place, l'entretien et l'enlèvement du voile, l'éventuelle modification de pratique, les inconvénients et avantages constatés du voile. Ces enregistrements seront à retourner à la CAVB où ils seront dépouillés et traités.

COMPTE RENDU

Une synthèse globale sera réalisée et adressée aux services de l'INAO à l'issue des 3 années d'expérimentation et si possible avant le 31 décembre 2021.

ORGANISME PORTEUR DU PROJET	<i>Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne</i>	
Interlocuteurs	Marion Saüquère- Charlotte Huber-	
Téléphone	03 80 25 00 25	m.sauquere@cavb.fr / c.huber@cavb.fr

ORGANISME TECHNIQUE PARTENAIRE	<i>BIVB</i>
Interlocuteur	C. Monamy
ORGANISME TECHNIQUE PARTENAIRE	<i>Chambres d'agriculture 89</i>
Interlocuteur	Guillaume Morvan